

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : ACTUALISATION DES TARIFS**

RAPPORTEUR : Madame CASALIS

**N° 2019-DB-0034**

*L'An deux mille dix-neuf, le 8 avril 2019 à 18 H 00.*

Le Conseil Municipal de la Commune de **COLOMIERS**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de

*Madame Karine TRAVAL-MICHELET, Maire*

Etait(ent) présent(s) :

*MME. TRAVAL-MICHELET Karine*

*MME. MOURGUE Josiane*

*MME. MOIZAN Thérèse*

*MME. CLOUSCARD-MARTINATO Catherine*

*MME MAALEM Elisabeth*

*MME CHEVALIER Valérie*

*MME VAUCHERE Caroline*

*M. MENEN Délio*

*M. VERNIOL Pierre*

*M. SARRALIE Claude*

*M. CORBI Christophe*

*MME BOUBIDI Sophie*

*M. REFALO Alain*

*M. LABORDE Damien*

*M. FURY Josérito*

*MME SIBRAC Chantal*

*M. SIMION Arnaud*

*M. TERRAIL Marc*

*M. KACZMAREK Eric*

*MME ASPROGITIS Martine*

*M. BRIANÇON Philippe*

*M. LAURENT Guy*

*MME. FLAVIGNY Françoise*

*MME. CHANCHORLE Marie-Christine*

*MME CASALIS Laurence*

*MME AMAR Isabelle*

*M. JIMENA Patrick*

*MME BERRY-SEVENNES Martine*

*M. KECHIDI Med*

*M. LAURIER Laurent*

*MME ZAÏR Loubna*

Etait(ent) excusé(s) :

*M. ALVINERIE Michel*

*M. DARNAUD Gilles*

*MME KITEGI Gwladys*

*M. CUARTERO Richard*

*MME BERTRAND Marie-Odile*

*M. LEMOINE François*

*M. VATAN Bruno*

Ayant donné pouvoir à :

*MME MAALEM*

*M. JIMENA*

*M. SIMION*

*MME CHEVALIER*

*MME BERRY-SEVENNES*

*MME CASALIS*

*MME. FLAVIGNY*

Etait(ent) absent(s) :

*M. MOUSSAOUI Aïssam*

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

*Madame Caroline VAUCHERE a été élu(e) Secrétaire.*

L'article L. 2333-9 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) fixe les tarifs maximaux de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2019 s'élève ainsi à + 1,6 % (source INSEE).

Les tarifs maximaux de taxe locale prévus à l'article L. 2333-10 du Code général des collectivités territoriales s'élèvent en 2020 à 21,10 € pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 50 000 habitants et plus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**, l'actualisation des tarifs en cours conformément au tableau ci-après :

<b>Par m2 et par an</b>	<b>Tarifs 2019</b>	<b>Tarifs 2020</b>
Dispositifs publicitaires (non numériques)	20,80 €	21,10 €
Dispositifs publicitaires (numériques)	62,40 €	63,30 €
Pré-enseignes (non numériques)	20,80 €	21,10 €
Pré-enseignes (numériques)	62,40 €	63,30 €
Enseignes (entre 12 et 50 m <sup>2</sup> )	41,60 €	42,20 €
Enseignes (+ 50 m <sup>2</sup> )	83,20 €	84,40 €

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'ensemble des propositions tarifaires par m2 et par an mentionnées ci-dessus, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**,
- donner pouvoir à Madame le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**OUI LE RAPPORTEUR DANS SON EXPOSE,  
LE CONSEIL DELIBERE, ET DECIDE :**

- d'approuver l'ensemble des propositions tarifaires par m2 et par an mentionnées ci-dessus, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**,
- donner pouvoir à Madame le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

**Karine TRAVAL-MICHELET**

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 2019-DB-0034

Objet de l'acte : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : ACTUALISATION  
DES TARIFS

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers

Date de la séance : 8 avril 2019

Identifiant de télétransmission :

Identifiant unique de l'acte : DELH19H0034H1

Date de transmission en Préfecture : mardi 23 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 23 avril 2019